



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 18
Pour : 18
Contre : -
Abstentions : -

Date Convocation : 04/04/2018
Délibéré par le Conseil Municipal
à Cubzac les Ponts, le : 10/04/2018

Envoyé en préfecture le 17/04/2018

Reçu en préfecture le 17/04/2018

Affiché le

25 AVR. 2018

ID : 033-213301435-20180410-CA17BP182018_09-BF

Délibération CA17/BP18 n° 2018 - 09

Mardi 10 avril 2018

L'an deux mille dix huit, le dix du mois d'avril à dix-huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le trois avril deux mille dix huit

Présent(s) : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX MICHEL - Vincent RAYNAL - Jean-Pierre PRAT - Maribel ROBERT SOARES - Cyril CHERIGNY - Denis RICHARD - Anna SANTONJA - Daniel CHAUVIGNAT - Jean-Roger THUILLIAS - Corinne JEANDONNET - Josiane DESTOUESSE - Michel BARSE - Sandra BERTHOLON FOUGERE - Cécilia MARQUE

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations(s) : Gilles THIBAUD *procuration à Alain TABONE*
Sylvie AMAN *procuration à Maribel ROBERT SOARES*
Jean-Paul SCHAUS *procuration à Denis RICHARD*

Absent(s) excusé(s) : Sylvie AMAN - Gilles THIBAUD - Jean-Paul SCHAUS

Le secrétariat a été assuré par : Ravi NOURBHAY SOUNDERA

DELIBERATION PORTANT INSCRIPTION ET REPARTITION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU BUDGET PRIMITIF 2018

Vu la Commission Vie Associative Culture Sport
Vu le vote du budget primitif 2018 du budget principal,
Vu les demande de subventions des associations,

Monsieur le Maire rappelle que :

Au vu, des demandes, et compte tenu de la nature des projets qui présentent un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, il convient d'inscrire et de répartir comme suit, l'enveloppe de subventions dédiée aux fonctionnements des personnes de droit privé :

Il est à noter que le vote se fera individuellement pour chaque subvention déterminé dans le tableau ci après. Qu'il convient que les conseillers municipaux en exercice et étant partie prenante d'une association ne participeront pas au vote.

NOM ORGANISME	MONTANT	Abstentions et non participation au débat pour la subvention correspondante
ACCA Les Blaireaux	225,00 €	BARSE Michel
Amicale Laïque	2 000,00 €	
Association Cubzacaïse Tennis	1 500,00 €	
Association des Anciens Combattants	200,00 €	THIBAUD Gilles
Association des Maires Canton	170,00 €	
Association des Paralysés de France (APF)	60,00 €	
Comité contre le Cancer	60,00 €	
Comité des fêtes	5 000,00 €	CHERIGNY Cyril
Comité Secours Populaire	150,00 €	
Cubzac country	200,00 €	
Fnaca	150,00 €	
Football Club Cubzac	1 500,00 €	
Pêcheurs et Plaisanciers	150,00 €	
Association des Parents Eleves	150,00 €	
Gymnastique Volontaire	300,00 €	
Joyeux Cubzac	450,00 €	
les restos du cœur	150,00 €	
O.M.S.S.C.A.	6 000,00 €	BAGNAUD Gérard
Pétanque Cubzacaïse	350,00 €	
Martial Full Fighting	500,00 €	
Banque alimentaire	150,00 €	
Sauvons Cubzac	160,00 €	RAYNAL Vincent
Chambre des Métiers et de l'artisanat	41,00 €	
Divers	2 384,00 €	
TOTAL	22 000,00 €	- €

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **REPARTIT** comme énoncé les subventions pour l'année 2018,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget 2018 au compte 6574.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;



Le Maire,

Alain TABONE